



Le CBCS demande à ses membres d'adhérer en tant qu'associations au Manifeste en le signant, via le site Internet du Comité de Vigilance en Travail Social. Le CBCS demande également aux Gouvernements bruxellois de rappeler que ce Manifeste reprend le cadre de référence en vigueur pour les politiques d'aide, d'accompagnement et de soin aux personnes.

Lors de son assemblée générale du 15 mai 2017, les membres du CBCS ont pris connaissance du Manifeste du travail social édité par Comité de Vigilance en Travail social (CVTS). Prenant référence sur la déclaration de principes de la Fédération internationale des travailleurs sociaux, ce Manifeste dispose que le travail social repose sur :

- la garantie donnée à chaque individu ou groupe d'affirmer sa place de sujet pleinement inclus dans la société, dans le respect de ses droits fondamentaux et de son autodétermination ;
- la garantie du secret professionnel qui permet à tous d'être entendus sans être jugés, d'être aidés en continuant à décider pour soi ;
- la garantie que les politiques sociales soient toujours traversée par un souci de justice, d'égalité et d'équité dans l'analyse des situations sociales.

Le travail social ne doit dès lors jamais servir à des fins :

- de contrôle ;
- de garantie de l'ordre public et moral ;
- de désignation des méritants et des autres.

Le CBCS adhère aux valeurs et principes fondamentaux exposés dans le Manifeste du travail social et suggère aux travailleurs sociaux et leurs institutions de le signer, via le site Internet : <http://www.comitedevigilance.be/>

Le CBCS demande aux membres du Gouvernement bruxellois, du Collège francophone et du Collège réuni :

- de reconnaître le Manifeste comme outil de référence dans le cadre des politiques d'aide, d'accompagnement – individuel, collectif et communautaire – et de soin aux personnes ;
- d'Intégrer et tenir compte des valeurs et principes du Manifeste dans les textes de loi qu'il promulgue ;
- de soutenir les valeurs et principes du Manifeste dans le dialogue, la concertation et la négociation interministérielle à tous les niveaux de pouvoirs.

Le Manifeste est disponible en téléchargement sur : <http://www.comitedevigilance.be/>



Le CBCS adhère au Manifeste du Travail social et le soutient

Lire aussi

[Un Manifeste du travail social !](#)

[Le Manifeste du travail social, baroudeur...](#)